Meglena Kuneva, commissaire européenne en charge de la **politique des consommateurs** en visite officielle au Luxembourg

Lors de sa visite de travail à Luxembourg le 21 avril 2008, la commissaire européenne Meglena Kuneva, en charge de la politique des consommateurs, a rencontré les représentants de l'économie nationale que sont la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce.

L'entrevue avec les deux chambres professionnelles a permis de faire le tour des dossiers européens actuellement en discussion, notamment la révision de l'acquis communautaire et les recours collectifs.

La commissaire a relevé que le marché intérieur doit encore être perfectionné, de façon à ce que les 27 mini-marchés qui constituent aujourd'hui le marché intérieur deviennent enfin un marché intérieur unique et homogène.

Selon Mme Kuneva, le défi de la politique des consommateurs consiste à trouver le juste équilibre entre les intérêts des consommateurs et des entreprises. La politique des consommateurs ne doit pas se limiter à la seule protection du consommateur, mais doit également conduire à une responsabilisation de ce dernier.

L'une des priorités de Mme Kuneva pour l'année 2008 constitue la révision de l'acquis communautaire dont l'objectif consiste à simplifier et à uniformiser le plus possible le droit communautaire en matière de protection des consommateurs. Bien que la clause de la reconnaissance mutuelle des différentes législations soit plus favorablement accueillie par les Etats membres, la commissaire souhaite mettre en place un instrument-cadre basé sur le principe de l'harmonisation maximale.

La commissaire a par ailleurs insisté sur le fait qu'elle n'entend pas instaurer des «class action à l'américaine, dont les excès au détriment des entreprises sont une triste réalité, mais des recours collectifs d'un type différent qui sont à la disposition des



Paul Ensch et Pierre Gramegna ont rencontré la commissaire en charge de la politique des consommateurs, Mme Kuneva

consommateurs s'estimant victimes d'une violation de leurs droits, notamment dans le cadre de litiges transfrontaliers. Une communication de la commission européenne dans ce domaine est prévue pour la fin de l'année 2008.

L'échange a également porté sur la problématique qui existe au Luxembourg en matière des réseaux de distribution. La commissaire a suivi avec grand intérêt les explications données par les deux chambres professionnelles ayant relevé les problèmes rencontrés par bon nombre de revendeurs luxembourgeois, tels que les garagistes qui sont obligés de conclure des contrats de concession très contraignants, les obligeant à faire des investissements financiers importants conduisant souvent à un renchérissement des prix de vente et de services après-vente.

La Chambre des Métiers a enfin saisi l'occasion pour faire part à Mme Kuneva des doléances du secteur de l'alimentation par rapport à l'épineuse proposition de règlement concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires.

La Chambre des Métiers suivra attentivement l'évolution législative communautaire en la matière et veillera dans la mesure du possible à ce que les futurs textes communautaires tiennent compte des intérêts des PME en général, et de ceux des entreprises artisanales en particulier.